

camp d'été de l'acer mjo La Servagère



du 10 juillet au 7 août 2017

Vie du camp

Chaque année au mois de juillet, l'ACER-MJO organise un camp d'été pour les jeunes dans le Vercors. Durant près d'un mois des enfants de toutes origines, âgés de 8 à 17 ans, font l'expérience d'une vie communautaire fondée sur un approfondissement de la foi orthodoxe.



Situation du camp:

Le camp de l'ACER-MJO est installé à la Servagère, à 1100 mètres d'altitude au cœur du Parc Régional du Vercors (Alpes françaises).

Adresse du camp:

Camp de l'ACER-MJO 3800, Route de La Servagère 38470 - Malleval-en-Vercors

Hébergement

Les enfants sont hébergés dans de grandes tentes pour 8 à 15 personnes, reparties sur le site.

Une église, située au cœur du camp, accueille l'ensemble des participants pour les prières quotidiennes, les fêtes et les liturgies dominicales.

Une grande maison de 1200 m² disposant de toutes les installations sanitaires, de plusieurs salles d'activités, d'une infirmerie, d'une lingerie, d'un économat, d'une cuisine moderne, permet un parfait fonctionnement du centre conformément aux réglementations en vigueur.

Encadrement

Les enfants sont encadrés au quotidien par des animateurs (titulaires du BAFA ou stagiaires), un directeur (titulaire du BAFD ou d'une équivalence), un directeur adjoint, un chef de camp et par tout le personnel pédagogique et technique assurant son bon fonctionnement.

Une préparation spécifique des animateurs se fait tout au long de l'année, au travers de discussions avec des "anciens" du camp et des ateliers pratiques sur des thèmes variés.



Activités

Les différentes activités proposées au camp s'organisent autour de l'église. Un prêtre vit au quotidien aux côtés des enfants. Dans le cadre naturel exceptionnel du Vercors, excursions en montagne, activités sportives variées, ateliers de travaux manuels, de chant, de culture chrétienne, de préparation liturgique sont autant de moyens mis en œuvre pour vivre au quotidien en Christ.

Modalités d'inscription

Inscriptions avant le 15 avril 2017, dans la limite des places disponibles. Ne tardez pas !

Comment inscrire votre enfant?

Deux procédures possibles (au choix) :

- Remplir le bulletin d'inscription à l'écran, et nous le renvoyer par e-mail à secretariat@acer-mjo.org
- Imprimer le bulletin d'inscription, le remplir à la main, le signer aux deux endroits exigés, et nous le renvoyer, soit par e-mail (après l'avoir scanné), soit par courrier postal (adresse en bas de la plaquette).

Dès réception nous vous ferons parvenir par e-mail la confirmation d'inscription, un reçu de votre paiement et la liste du trousseau. Nous joindrons également une fiche sanitaire, une autorisation d'utiliser les photos de votre enfant, et le cas échéant, une autorisation parentale. Ces trois derniers documents devront nous être renvoyés dûment remplis et signés.



Modalités de règlement

La totalité du règlement du séjour de votre(vos) enfant(s) doit parvenir à l'ACER-MJO au moment de l'inscription pour que celle-ci soit prise en considération, même si vous pensez bénéficier d'une aide quelconque : nous attendrons pour mettre vos chèques en banque la confirmation ou non de l'aide accordée.

Vous pouvez régler en espèces, par chèques ou par virements bancaires.

Afin de vous faciliter le paiement du camp, nous vous proposons d'échelonner vos règlements comme indiqué plus loin

Solidarité aux familles

Le coût financier du camp représente une charge importante dans le budget des familles. Des aides au départ en vacances des enfants sont proposées par divers organismes publics et privés. Adressez-vous à la CAF, à votre mairie, au conseil général, ou bien au CE ou au service social de votre entreprise.

Forfaits Séjours

• Mois complet du 10 juillet au 7 août (29 jours)...... 730,00 €

• Première quinzaine du 10 au 24 juillet (15 jours) 440,00 €

Transport : voyage en groupe A/R (départ et arrivée Paris)

 * tarifs pour une inscription avant le 15 avril $\,2017$

Sachez que désormais l'ACER-MJO doit recevoir l'agrément de chaque CAF départementale pour que celle-ci vous accorde son aide. Certaines CAF (93, 77) nous ont déjà informés de leur refus pour diverses raisons indépendantes de notre volonté.

L'ACER-MJO propose des facilités pour alléger le coût du camp :

- 10% de réduction sur le prix du séjour à partir de 3 enfants inscrits (hors transport).
- Un échelonnement du règlement des frais de séjour de vos enfants jusqu'à 12 mois, en nous envoyant la totalité des chèques, ou en effectuant un virement mensuel.
- Des bourses d'aide financées par :
 - > la quête annuelle que nous organisons chaque année en juin (voir encadré).
 - > des dons d'associations comme le ZEMGOR, de paroisses ou de particuliars

Le secrétariat est à votre disposition pour vous quider dans vos démarches.

VOTRE INSCRIPTION ARRIVE HORS DÉLAIS?

Elle reste possible, en fonction des disponibilités, mais le prix du séjour et du transport seront majorés de **10%**.

Conditions de voyages

Voyages collectifs

Les voyages en groupe s'effectuent en TGV entre Paris et Grenoble, puis en autocar entre Grenoble et La Servagère.

Quelques jours avant le départ, nous vous préciserons (par e-mail, sur le site Internet) les modalités de dépôt des bagages, l'horaire du train, ainsi que l'heure et le lieu de rendez-vous à la gare.

La SNCF n'autorisant pas les groupes à prendre les bagages dans le train, ceux-ci sont livrés par transporteur routier au départ et à l'arrivée à la maison de l'ACER-MJO. Le tarif est inclus dans le prix du voyage collectif.

Voyages individuels

Vous devez indiquer sur le bulletin d'inscription les dates exactes de l'arrivée et du départ du camp de votre enfant. Si la date de départ est modifiée en cours de séjour, les parents sont tenus de prévenir par écrit la direction du camp.

Tarif*



Enfants voyageant seuls

Quelle que soit la façon dont votre enfant voyage, vous devez tout organiser jusqu'à la Servagère. Aucun enfant ne pourra être accueilli à la gare.

Les enfants voyageant individuellement au retour devront être munis d'une autorisation écrite de leurs parents leur permettant de quitter le camp. La date exacte de leur départ et le moyen de transport devront être clairement mentionnés.

Aucun enfant ne pourra quitter le camp sans cette autorisation écrite.

Quête sur la voie publique

L'ACER-MJO est autorisée par la préfecture à quêter dans la rue avec cartes et troncs officiels. L'argent collecté permet de financer des bourses pour des enfants. En juin prochain vous pourrez nous aider en vous rendant disponibles quelques heures. Faites vous connaître auprès du secrétariat qui vous donnera les informations en temps utile. Parents et enfants (ces derniers seront encadrés par un adulte) peuvent participer à cet effort solidaire et convivial!

